



PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale

des territoires de l'Ain

23 rue Bourgmayer CS 90410

01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

*Service Prospective  
Urbanisme Risques*

# *Plan de prévention des risques*

## *Confluence Saône Reyssouze*

*Inondations de la Saône et de la Reyssouze*

### **Note de présentation**

**complémentaire pour la commune de Boz**

vu pour rester annexe à notre  
arrêté de ce jour,

Bourg-en-Bresse, le: 04-JUIL. 2012

signé : Philippe GALLI



*Prescrit le 21 avril 2009*

*Mis à l'enquête publique*

*Du 30 janvier au 3 mars 2012*

*Approuvé le*

*04 JUIL. 2012*



hydratec



## SOMMAIRE

<b>1.Présentation de la commune et de son contexte naturel.....</b>	<b>4</b>
<b>2.Cartographie des aléas - résultats de la modélisation.....</b>	<b>5</b>
<b>3.Identification et caractérisation des enjeux.....</b>	<b>5</b>
<b>3.1 Zones urbanisées (dont centre urbain et habitat isolé).....</b>	<b>5</b>
<b>3.2 Zones d'activités économiques.....</b>	<b>5</b>
<b>3.3 Équipements sensibles.....</b>	<b>5</b>
<b>3.4 Voiries.....</b>	<b>5</b>
<b>3.5 Zone d'expansion des crues.....</b>	<b>5</b>
<b>3.6 Document d'urbanisme.....</b>	<b>6</b>
<b>4.Transcription de la carte des aléas en carte réglementaire.....</b>	<b>6</b>
<b>5.Règlement.....</b>	<b>6</b>

La présente note de présentation complète le rapport de présentation principal du dossier, par des informations localisées ou spécifiques à la situation communale.

Les motifs d'élaboration du PPR Crues de la Saône sur la commune de Boz, la méthodologie employée et notamment l'emploi, comme crue de référence, de la crue modélisée équivalente à la crue historique de 1840, la description du contenu du dossier de PPR sont à lire dans le rapport général.

## 1. Présentation de la commune et de son contexte naturel

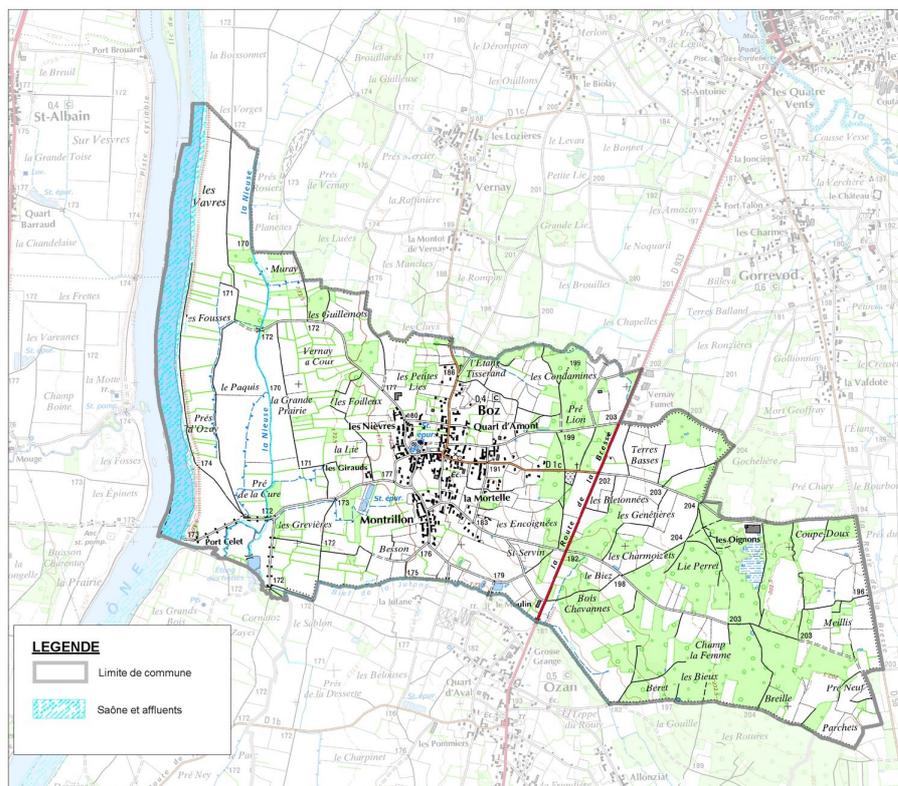
Le bourg principal de Boz s'est développé en bordure du lit majeur de la Saône à 4km au sud de Pont-de-Vaux.

Le territoire de la commune est limité à l'ouest par la Saône et à l'est par la RD58, au sud par la commune de Ozan, au nord par les communes de Reyssoze et Gorrevod.

Son altitude varie de 170 (à l'ouest, côté Saône) à 200 mètres (au-delà de la RD 933).

Boz compte aujourd'hui 485 habitants (recensement 2008) contre 360 en 1999 soit une augmentation de la population de 35% en 10 ans.

Plan de situation  
Commune de Boz



0 600 1200  
Mètres

Échelle: 1/30 000

Le cours d'eau susceptible de présenter des risques pour la commune est principalement la Saône.

L'inondation du bief de la Jutane n'est pas prise en compte : elle n'a pas été étudiée, elle n'est donc pas cartographiée. Cependant, on remarque que les crues de la Saône remontent légèrement dans le bief.

Le territoire de la commune de Boz est inondable pour 1/3 par les crues de la Saône. Peu d'habitations sont touchées et ce sont surtout des résidences secondaires. Il convient, malgré tout de contenir toute extension urbaine sur des terrains inondables, et d'informer la population à titre préventif, la préservation des champs d'expansion des crues étant un objectif majeur du PPRI.

Les ruissellements sur versants et les débordements des réseaux pluviaux ne sont pas pris en compte dans ce PPRI.

## **2. Cartographie des aléas - résultats de la modélisation**

Le phénomène de référence retenu pour la Saône est **une crue équivalente en débit à la crue de 1840, modélisée aux conditions actuelles d'écoulement des eaux dans la vallée**. Les cotes de référence ont été obtenues par une modélisation de la crue de 1840 sur un tronçon allant de Chalon-sur-Saône (Saône et Loire, PK 142) à Couzon (Rhône, PK 17).

Cette étude est largement développée dans le rapport de présentation de ce dossier.

Les cotes de la crue de référence ont été reportées par point kilométrique (PK) de la Saône sur la carte d'aléa.

## **3. Identification et caractérisation des enjeux**

Les enjeux concernés par les inondations sont décrits à partir de l'occupation du sol en zone inondable, et du zonage du PLU actuel.

La cartographie des enjeux (centre urbain, zones urbanisées et zones d'expansion des crues) ainsi qu'une liste des enjeux ponctuels (administrations, services, activités ...) figurent sur la carte des enjeux de Boz.

### **3.1 Zones urbanisées (dont centre urbain et habitat isolé)**

- Lotissement, lieu dit "Pré Pennet"
- Habitations au sud du lieu dit "Montrillon"
- Résidences secondaires, lieu dit "Le port"
- Ancienne ferme "les Girauds" (résidence secondaire).

### **3.2 Zones d'activités économiques**

Sans objet.

### **3.3 Équipements sensibles**

- Station d'épuration, lieu dit "les Nevrats"
- Point de captage d'eau potable, lieu dit "Montrillon".

### **3.4 Voiries**

- Voies locales.

### **3.5 Zone d'expansion des crues**

- Surface de la commune : 731 ha.
- On peut estimer à 1/3, la partie du territoire communal inondable par une crue de la Saône.

### **3.6 Document d'urbanisme**

- PLU approuvé le 26 janvier 2001 et modifié le 19 juillet 2005.

## **4. Transcription de la carte des aléas en carte réglementaire**

La méthodologie pour élaborer le plan de zonage réglementaire est décrite dans le rapport de présentation général.

## **5. Règlement**

Il n'y a pas de règlement particulier à la commune de Boz : c'est le règlement général du PPR « confluence Saône Reyssouze » qui s'applique.

Cotes de référence pour la Saône sur Boz :

Afin de faciliter l'exploitation de la carte de zonage réglementaire et du règlement correspondant, les cotes de la crue de référence et de la crue centennale ont été reportées par point kilométrique (PK) de la Saône sur les cartes de zonage.